Une politique nationale pour la ruralité

La ruralité est au cœur des enjeux politiques nationaux sans que les responsables publics de tous bords n'aient pu trouver de solution pour faire face à l'accroissement d'un sentiment d'abandon de la part de populations et de territoires inquiets pour leur avenir. La France périphérique est aujourd'hui la grande oubliée de politiques publiques axées prioritairement sur le développement des métropoles et le soutien aux banlieues difficiles.

Les nouvelles fractures françaises décrites par le géographe Christophe Guilluy sont à l'origine de frustrations qui alimentent un vote protestataire vers les extrêmes et menacent à terme la cohésion nationale. Face à ce risque, le premier réflexe est de recourir aux mêmes recettes éculées visant à saupoudrer quelques aides homéopathiques au lieu de proposer un horizon et des perspectives de long-terme. Devant ce constat d'échec, il est urgent de sortir des sentiers battus en proposant une nouvelle politique ambitieuse de la ruralité dont l'objectif est de redessiner un avenir à des territoires confrontés à de nombreux défis et porteurs de grands atouts. La campagne ne doit pas participer au folklore français mais doit au contraire être considérée comme un potentiel de développement fort pour notre pays qu'il faut valoriser et encourager.

Pour mener cette politique, l'Etat doit renoncer à ses visées centralisatrices qui ne sont plus adaptées dans le contexte actuel, mais doit au contraire accompagner les territoires ruraux dans leur adaptation en leur permettant d'expérimenter à l'échelle locale des politiques publiques créatives. A l'inverse de la vision idéologique du gouvernement qui promeut « l'égalité des territoires » de manière uniforme et imposée, nous souhaitons, dans le cadre du Printemps des Libertés, développer une approche pragmatique fondée sur le renforcement de la capacité des communautés rurales à se mobiliser et à prendre leur destin en main.

Pourquoi la ruralité constitue-t-elle aujourd'hui une priorité ?

La France bénéfice de l'un des plus vastes territoires d'Europe occidentale, territoire qui constitue une richesse et qu'il faut pouvoir valoriser. Sa géographie et son histoire sont par ailleurs étroitement liés aux espaces ruraux et à la ruralité.

Loin des clichés entretenus par la sphère médiatique, les territoires ruraux ont connu un regain démographique depuis quelques décennies traduisant une nouvelle vitalité qu'il est important d'accompagner. Cette attractivité retrouvée des campagnes ne doit toutefois pas masquer les difficultés actuelles de territoires souvent mal lotis en services publics et considérés à tort comme l'arrière-cour touristique des grandes métropoles. Les territoires ruraux concentrent par ailleurs une partie importante des classes populaires qui ont été contraintes de quitter les grandes villes en voie de gentrification et qui se sentent souvent aphones face à des métropoles dominatrices et à un monde médiatique polarisé sur les questions d'urbanisation et de résolution des crises dans les banlieues.

La principale force du milieu rural réside dans sa population qui, loin d'être résignée, a envie d'entreprendre et de faire vivre ces territoires pour peu que les politiques publiques puissent accompagner cette dynamique. Nous avons le devoir de ne pas céder à la mode du tout urbain qui conduit à l' « urbobésité » et à l'abandon de territoires ruraux qui sont un atout indéniable pour notre pays.

Une nouvelle politique pour les territoires ruraux

Pour réussir à faire bouger les lignes, la nouvelle politique nationale de la ruralité doit s'appuyer sur quatre grands principes :

- **Préconiser une approche dite « du bas vers le haut » :** privilégier une prise en charge du développement rural par les communautés locales et la société civile, faire confiance aux institutions et aux organisations locales et promouvoir un accompagnement limité de l'Etat sans ingérence sur le contenu des politiques mises en œuvre ;
- **Encourager le principe démocratique :** favoriser une approche participative de la population et laisser davantage de marges de manœuvre aux élus locaux ;
- **Développer des synergies étroites avec les villes et les métropoles de proximité** ;
- **S'appuyer sur le principe généralisé d'expérimentation de politiques publiques innovantes**, en particulier en ayant recours aux nouvelles technologies.

A l'instar de la politique menée au Québec depuis 2002, la nouvelle politique pour les territoires ruraux doit impliquer un contrat pluriannuel passé entre l'Etat et les Régions qui serait décliné dans une loi spécifique votée à chaque mandature et définissant les moyens alloués et les objectifs généraux à atteindre. Cette politique devra faire l'objet d'une évaluation régulière pour permettre des ajustements et s'assurer de son efficacité sur le terrain.

Le financement de cette nouvelle politique de la ruralité doit être principalement assuré par les revenus de la contribution climat énergie (CCE, qui constitue une partie des taxes sur les carburants, le fioul et le gaz naturel) qui sont amenés à croître fortement au cours des prochaines années. En effet, plutôt que d'avoir une vision punitive et anti-ruralité de l'écologie, il est important de montrer que le soutien à la ruralité participe d'une politique globale de l'environnement. Les populations rurales étant davantage sensibles au prix des carburants et du fioul, il est par ailleurs légitime qu'une part substantielle du produit de la CCE leur soit reversée. La loi sur la ruralité votée à chaque mandature s'appuierait donc sur une évaluation permettant d'attester que les montants de CCE prélevés sur les territoires et populations rurales ne soient pas supérieurs aux montants des actions en faveur de la ruralité.

Cette nouvelle politique nationale de la ruralité doit couvrir cinq volets primordiaux pour redonner du sens et un avenir à ces territoires :

1. **<u>Des services publics de proximité innovants</u>**
    - Maintenir l'ensemble des sous-préfectures et préfectures en territoire rural, et en faire de véritables guichets uniques pour tous les services publics essentiels, en prévoyant notamment des espaces internet en libre accès. En effet, la présence de services de l'Etat dans les territoires ruraux reste un impératif absolu malgré les contraintes budgétaires ;
    - Attribuer à chaque Français, en particulier dans les territoires ruraux, une adresse courriel associée au lieu de résidence (par exemple herve.mariton@crest.drome.fr) qui serait utilisée pour les procédures officielles (enquêtes publiques, consultations du public), les élections (envoi des professions de foi électorales et rappel des dates pour les scrutins et pour les inscriptions sur les listes électorales) et les messages d'urgence susceptibles d'être envoyés à l'initiative du Préfet (catastrophe naturelle ou sanitaire, accident industriel,…) ;
    - Créer un fonds d'aide spécifique « Ruralités créatives », pour les communes ayant un projet de fusion ou de regroupement de leurs actions, visant à accompagner leurs investissements pour la mise en œuvre de services publics innovants : garderies itinérantes, santé mobile et télémédecine au sein de maisons médicalisées, domotique pour les personnes âgées, mise en réseau des écoles publiques…

- Mettre les nouvelles technologies au cœur des services publics pour permettre leur évaluation (sur le modèle de Yelp, TripAdvisor, la Fourchette…) à l'aide d'indicateurs de qualité d' et pour faciliter les démarches en ligne ;
- Promouvoir la mise en place de nouvelles applications Internet pour mettre en relation services publics et citoyens, mais également demandeurs d'emploi et entreprises cherchant à recruter ou encore prestataires et clients de services à la personne à l'échelle locale ;
- Généraliser progressivement l'externalisation de certaines missions de service public vers des organismes privés accrédités par les pouvoirs publics (pôle emploi, inspection du travail, examens de conduite…) et développer le recours à des délégations de service public (avec un soutien au niveau du département ou de la région pour les aider à gérer et à contrôler efficacement ces DSP) ;
- Favoriser l'émergence de sociétés publiques locales (sociétés mutualisées entre plusieurs collectivités territoriales pour la gestion de leurs services publics). En particulier, encourager la mise en place d'agences d'urbanisme au niveau du département regroupant les compétences en ingénierie locale des différentes communes rurales et permettant une mutualisation des compétences et une utilisation souple par des droits de tirage. Pour permettre aux territoires ruraux de se développer, il est en effet indispensable qu'ils bénéficient d'une ingénierie de qualité à même de conduire des projets dans la durée.

2. Un plan mobilité, formation et emploi

- Lancer un grand plan au niveau national « université de tous les territoires » pour offrir la possibilité de suivre des cours en ligne d'universités et de grandes écoles (ce que l'on appelle les MOOC : massive online open courses), et d'obtenir des formations qualifiantes et labélisées depuis les zones rurales. Cet axe de développement passe bien évidemment par la poursuite du développement de l'internet haut débit dans les zones rurales, dont le financement serait assuré par une partie de la Contribution Climat Energie, comme évoqué plus haut ;
- Développer des espaces de travail innovants : télécentres dans les zones rurales pour faciliter le télétravail afin de limiter les déplacements et offrir à de nombreux salariés l'opportunité de s'installer à la campagne tout en conservant leur emploi, espaces de « coworking », « fablab » pour faciliter l'entreprenariat local ;
- Restreindre les grands programmes d'infrastructure ruineux pour l'Etat et qui se font au détriment d'autres actions de proximité plus utiles en terme de transport du quotidien. Au lieu de financer à perte les lignes LGV vers Bordeaux et Dax pour 9,1 milliards d'euros, l'Etat devrait réorienter sa politique vers des appels à projets en zones rurales tels que la mise en place de lignes de bus ou le développement de nouveaux modes de proximité (covoiturage, autopartage...) ;
- Diviser par deux le coût du permis de conduire en mettant fin au monopole des auto-écoles, en autorisant l'agrément de moniteurs indépendants (ce que n'a pas fait la loi Macron malgré ses ambitions initiales), en permettant la passation du code et l'inscription au permis sur un site internet public, en développant le recours à des simulateurs de conduite.

3. La culture pour tous

- Mettre en place un programme « Les Grands musées près de chez vous » visant à mettre à disposition des communes rurales sous forme d'exposition itinérante des œuvres d'art stockées dans les musées nationaux et non exhibées ;

- Remplacer une partie des subventions culturelles par la distribution d'un chèque culture permettant à chaque citoyen de pouvoir choisir l'expression culturelle qu'il souhaite privilégier au niveau local. Ce dispositif favoriserait le développement d'initiatives culturelles dans les territoires ruraux et contrebalancerait ainsi la trop forte concentration actuelle des subventions culturelles dans les grandes métropoles ;
- Fusionner France 3 et France Bleu et réorganiser leur réseau (avec une véritable autonomie pour chaque nouvelle grande région) pour offrir un service public audiovisuel local de qualité qui ferait contrepoids au prisme métropolitain exacerbé des grands médias nationaux.

4. Des projets au service des territoires

- Parmi les actions « climat » devant être financées par la CCE, favoriser les actions d'efficacité énergétique (comme la rénovation des bâtis anciens) dans les territoires ruraux afin de faire baisser les factures énergétiques des particuliers concernés et de relancer les artisans du bâtiment dans les territoires ruraux ;
- Encourager et développer les budgets participatifs à l'échelle locale. Une partie des projets des collectivités locales, émanant de l'exécutif local ou des citoyens eux-mêmes, serait soumise à la consultation du public et ferait l'objet d'une délibération. Ces projets (aménagement, salle des fêtes, gymnase, création d'un parc…) pourront également faire appel à des cofinancements de la part de personnes physiques ou morales privées, en s'appuyant sur les nouveaux moyens de financement participatifs (*crowdfunding*) ;
- Renforcer les pôles d'excellence rurale en accentuant les synergies avec les pôles de compétitivité (regroupement autour de projets communs pour favoriser le lien entre métropoles et territoires ruraux) ;
- Mettre en place un service civique obligatoire sur une période de 6 mois pour l'ensemble des jeunes, avec une partie significative des missions dans le cadre d'associations locales ou de services publics de proximité dans les territoires ruraux. L'objectif est notamment de faire découvrir aux jeunes urbains la réalité des territoires ruraux.

5. Un desserrement du carcan réglementaire

- Nommer un Ministre délégué à la simplification administrative, rattaché au Premier Ministre, qui serait chargé de présenter chaque année une grande loi de simplification (permettant de respecter un objectif de 2 normes supprimées pour 1 norme créée). Il pourrait s'appuyer pour cela sur les préfets de région et de département et sur un rapport annuel de la commission consultative d'évaluation des normes qui feraient remonter notamment des propositions de simplification pour la ruralité ;
- Autoriser les communes rurales à déroger à certaines normes (accessibilité, incendie…) pour ne pas handicaper trop lourdement les établissements de tourisme ruraux et permettre une interprétation moins rigide des textes réglementaires.
- Créer un statut de « grand projet d'intérêt général », fixé par l'Etat et les Régions pour les projets locaux jugés prioritaires, permettant de bénéficier de procédures simplifiées auprès d'une autorité administrative unique avec des délais raccourcis. Le droit à l'expérimentation doit également permettre de déroger à certaines règles pour permettre de mener à bien des projets pilotes.